

PASSEPORT

La présence du demandeur est obligatoire au dépôt du dossier et lors de la remise du passeport

Pièces à fournir au dossier pour les personnes majeures

1 ^{ère} demande	Renouvellement
<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité plastifiée en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans OU <input type="checkbox"/> passeport non sécurisé valide ou périmé depuis moins de 2 ans OU <input type="checkbox"/> Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (à demander à la mairie du lieu de naissance ou à Nantes Service civile des Affaires Etrangères pour les personnes nés à l'étranger) <input type="checkbox"/> Justificatif de nationalité française Si vous êtes né en France et l'un au moins de vos parents est né en France, l'extrait d'acte de naissance avec filiation suffit à prouver votre nationalité française. Sinon Certificat de nationalité française, décret ou déclaration d'acquisition)	<input type="checkbox"/> Passeport à renouveler (à restituer au moment de la remise du nouveau titre) OU <input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité plastifiée en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans

- 2 photographies d'identité (normes ISO)
- 1 justificatif de domicile récent (acte propriété, contrat location, quittance loyer, avis d'imposition ou non-opposition, facture d'énergie, télécommunications...)
- attestation de l'hébergeant signature légalisée en mairie ou copie de la carte d'identité de l'hébergeant (jeunes majeurs domiciliés chez leurs parents)

Pour les femmes mariées :

- copie intégrale de l'acte de naissance **OU** extrait d'acte de mariage de moins de 3 mois

- déclaration de perte (mairie), ou de **vol** (gendarmerie)

Pièces à fournir au dossier pour les personnes mineures

La demande doit être faite en présence du mineur, par une personne exerçant l'autorité parentale

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
(à demander à la mairie du lieu de naissance ou à Nantes Service civile des Affaires Etrangères pour les personnes nés à l'étranger)
- 2 photographies d'identité (normes ISO)
- 1 justificatif de domicile récent du parent demandeur ou des deux parents en cas de garde partagée
(acte propriété, contrat location, quittance loyer, avis imposition ou non-opposition, facture d'énergie ou télécommunications...).
- Document d'identité du parent demandeur
- Jugement de divorce mentionnant l'autorité parentale

TIMBRE FISCAL

- pour le demandeur qui fournit ses photos : 86 € pour un majeur, 42 € pour un mineur de 15 ans et plus; 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans.
- pour le demandeur qui ne fournit pas ses photos : 89 € pour un majeur, 45 € pour un mineur de 15 ans et plus ; 20 € pour les mineurs de moins de 15 ans.
- Il existe des cas où le passeport est gratuit (changement d'adresse, livret complet...)

Information PASSEPORT

La Mairie de Venon n'étant pas équipée du dispositif de recueil des demandes de **passesports biométriques**, nous invitons nos administrés à s'adresser aux mairies habilitées par arrêté ministériel.

Le formulaire de demande est disponible en mairie, ainsi que la liste des pièces à fournir (présenter les originaux et de faire les photocopies pour un gain de temps).

Mairies	téléphone	adresse	Rendez-vous	Photos
DOMENE	04 76 77 23 81	Place Stalingrad	sur RDV	Fournir les photos
ECHIROLLES	04 76 20 99 80	1 place des 5 Fontaines	sur RDV	Fournir les photos
EYBENS	04 76 60 76 00	Av de Bresson	sur RDV	Délivre les photos à partir de 6 ans
MEYLAN	04 76 41 59 00	4 av du Vercors	sur RDV	Fournir les photos
GRENOBLE	04 76 76 36 36	11 bd Jean Pain	sans RDV	Fournir les photos
St MARTIN D'HERES	04 76 60 73 73	11 av Ambroise Croizat	sans RDV sur RDV samedi et mercredi matin	Fournir les photos

Autres Mairies habilitées :

ALLEVARD - BOURG D'OISANS - BOURGOIN JALLIEU - LA COTE SAINT ANDRE - CREMIEU - FONTAINE - PONT DE
BEAUVOISIN - PONT DE CLAIX - L'ISLE D'ABEAU - MENS - LA MURE - SASSENAGE - St EGREVE - St MARCELLIN
ROUSSILLON - LA TOUR DU PIN - VIENNE - VIF - VILLARD DE LANS - VOIRON